



Commission Foot d'Animation

PROCES-VERBAL n°16

Réunion restreinte du 18/04/2024

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et les Challenges) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habiliter aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match sera donné perdu par pénalité (-1pts - 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 2^{ème} APPEL : 4

U12

Match N° 27246200 PFC / ACP 15 du 16/03

Match N° 27246539 ES PARISIENNE / CAMILIENNE 16/03 **(2 FM manquantes)**

Match N° 27246859 ES PARISIENNE / CAMILIENNE 16/03 **(2 FM manquantes)**

U11

Match N° 27268264 CAMILIENNE / PARIS SPORT CULTURE du 16/03

JOURNEE 10 : 23/03/24

NOMBRE DE FORFAIT : 6

U13 à 11

Match N° 27269847 CAMILIENNE du 23/03/24 **(2^{ème} forfait)**

U13

Match N° 27245441 AFP 18 du 23/03/24

U12

Match N° 27246872 TROPS du 23/03/24 (2^{ème} forfait)

U10

Match N° 27268481 CAMILIENNE du 23/03/24

Match N° 27268565 CAMILIENNE du 23/03/24 (2^{ème} forfait)

Match N° 27269792 UFCP 17 du 23/03/24

FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 1^{er} APPEL : 6**U13**

Match N° 27244840 COURONNES / CA PARIS du 23/03

Match N° 27245950 AS PARIS / PARIS XI US du 23/03

Match N° 27246097 ES PARISIENNE / AFP 18 du 23/03 (3 FM manquantes = Forfait)

U12

Match N° 27246553 CAMILIENNE / PARIS XI du 23/03 (2 FM manquantes)

Match N° 27257964 COURONNES / CHANTIERS du 23/03

U10

Match N° 27269305 BON CONSEIL / PARIS SPORT CULTURE du 23/03 (2 FM manquantes)

CHALLENGES**CHALLENGES**

La commission foot animation valide les finaliste U10 U11 et U12 pour la finale du 27/04/24 :

U10

PARIS 13 ATLETICO

BON CONSEIL

OFC COURONNES

UA CHANTIER

ESPERANCE 19

AC PARIS 15

PUC

PARIS ALESIA

U11

OFC COURONNES

PARIS 13 ATLETICO

POUCHET PARIS

LA SALESIENNE

PARIS FC

ES SEIZIEME

PARIS ALESIA

FC SOLITAIRES

U12

COURONNES OFC

CAMILIENNE

ESP 19

PARIS FC

PUC

ENFANT PASSY

PARIS ALESIA

PARIS 13 ATLETICO

Une réunion de préparation OBLIGATOIRE pour les clubs qualifiés se tiendra le Mardi 23 AVRIL 2024 au siège du District de Paris.

CHALLENGES U13G du 06/04/2024

Le district ayant connu un bug informatique au moment de l'annonce des classements le samedi 06/04/2024.

Le logiciel n'ayant pas fusionné les résultats du matin et ceux de l'après-midi, le classement annoncé était celui des résultats des rencontres de l'après-midi.

Le logiciel a par contre bien pris en compte les résultats des défis (jonglerie et conduite) et des quizz pour le déroulement des rencontres.

La commission, après étude et relecture des résultats des rencontres et des différents tests effectués lors de cette finale, proclame le classement suivant :

- 1- PARIS FC – 429 points (équipe qualifiée pour la finale régionale)
- 2- SOLITAIRES FC – 425 points (équipe qualifiée pour la finale régionale)
- 3- ESPERANCE PARIS 19 – 419 points
- 4- PUC - 347 points
- 5- OFC COURONNES - 336 points
- 6- ES PETITS ANGES - 323 points
- 7- PARIS 13 ATLETICO - 322 points
- 8- SALESIENNE PARIS - 305 points
- 9- AC PARIS 15 - 300 points
- 10- PITRAY OLIER - 300 points
- 11- PARIS ALESIA - 284 points
- 12- POUCHET PARIS - 282 points
- 13- UFCP 17 253 - points
- 14- CHAMPIONNET SPORT - 251 points
- 15- ES SEIZIEME - 251 points
- 16- CAMILIENNE - 234 points

Les clubs, après rendez-vous avec le service technique, peuvent venir consulter les dossiers au siège du district.

Le district s'excuse de cette situation et plus particulièrement auprès du club de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} .

Cette décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 3 jours pour les Coupes à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.